
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 15 mai 2012, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

<u>Sont présents :</u>	<u>Municipalités représentées</u>
Monsieur le conseiller Laurent Fortin	Blue Sea
Monsieur le conseiller Armand Hubert	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Réjean Major	Bouchette
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand	Cayamant
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe	Déléage
Monsieur le conseiller Pierre Renaud	Denholm
Monsieur le conseiller Neil Gagnon	Egan-Sud
Monsieur le conseiller Réal Rochon	Gracefield
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon	Grand-Remous
Monsieur le conseiller Ota Hora	Kazabazua
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle	Lac-Sainte-Marie
Monsieur le conseiller Morris O'Connor	Low
Monsieur le conseiller Robert Coulombe	Maniwaki
Monsieur le substitut Paul Gorley	Messines
Monsieur le conseiller Alain Fortin	Montcerf-Lytton
Monsieur le conseiller Roch Carpentier	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

<u>Est absent:</u>	
Monsieur le conseiller Denis Charron	Aumond

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, directrice générale adjointe et trésorière, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière ainsi que madame Caroline Pétrin, adjointe au greffe.

Deux journalistes sont également présents ainsi que quelques citoyens.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

Note au procès-verbal – Entrée en fonction – Me Véronique Denis

Monsieur le préfet Pierre Rondeau informe les conseillers de l'entrée en fonction de Me Véronique Denis, le 2 mai 2012, à titre de greffière et adjointe à la direction générale.

Note au procès-verbal – Entrée en fonction – Madame Jessica Malette

Monsieur le préfet Pierre Rondeau informe les conseillers de l'entrée en fonction de madame Jessica Malette, le 7 mai 2012, à titre de chargée de projet au service de l'environnement.

2012-R-AG148

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2012-R-AG149

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 20 mars 2012

Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2012 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2012-R-AG150

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 17 avril 2012

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2012 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport d'activités du préfet

Monsieur le préfet dépose son rapport d'activités pour la période du 14 avril au 12 mai 2012.

Dépôt du rapport d'intérêts pécuniaires 2012 du préfet

Monsieur le préfet dépose son rapport d'intérêts pécuniaires 2012.

2012-R-AG151

Poste d'ingénieur civil – Embauche de monsieur Mafoud Mahdi, ingénieur sénior

Considérant que le processus de recrutement pour combler le poste d'ingénieur civil est en cours depuis le début de l'année 2012;

Considérant que le service de génie-conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ne peut débiter ses opérations sans la présence d'un ingénieur civil;

Considérant que suite à un premier appel de candidatures pour le poste d'ingénieur civil, le conseil avait recommandé l'embauche de monsieur Lahouari Lardjam par voie de résolution portant le numéro 2012-R-AG042;

Considérant que suite à cette nomination, monsieur Lardjam s'est désisté du poste d'ingénieur civil avant son entrée en fonction;

Considérant qu'un nouvel appel de candidatures pour le poste a été effectué en avril 2012;

Considérant qu'à la suite de cette nouvelle publication d'un appel de candidatures pour le poste d'ingénieur civil pour le service de génie-conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, celle-ci a reçu des candidatures répondant aux exigences du poste;

Considérant qu'un seul candidat possédait la formation et l'expérience nécessaires pour accomplir l'ensemble des tâches en lien avec le poste;

Considérant que suite à une période d'évaluation ayant suivi les entrevues, les membres présents du comité de sélection, formé par la résolution 2012-R-AG007, en sont venus à une recommandation unanime;

Considérant la recommandation du comité d'administration générale du 2 mai 2012.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau embauche monsieur Mafoud Mahdi, au poste d'ingénieur civil au service de génie-conseil, à titre de personne salariée à temps plein, sur la base d'un horaire de travail de 35 heures par semaine. Il est de plus résolu que soit accordé à monsieur Mahdi un traitement correspondant à l'échelon 5 de l'échelle salariale applicable au personnel professionnel sénior visé par la Politique du personnel en vigueur.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Embauche de monsieur Mafoud Mahdi, ingénieur sénior, au poste d'ingénieur civil

Monsieur le conseiller Réal Rochon souhaite réitérer sa dissidence au projet de service de génie-conseil pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

2012-R-AG152

Poste d'ingénieur coordonnateur – Embauche de monsieur Éric Saumure, ingénieur junior

Considérant que le processus de recrutement pour combler le poste d'ingénieur coordonnateur est en cours depuis le début de l'année 2012;

Considérant que le service de génie-conseil ne peut débiter ses opérations sans la présence d'un ingénieur coordonnateur;

Considérant que suite à un premier appel de candidatures pour le poste d'ingénieur coordonnateur, le conseil avait recommandé la nomination de monsieur Philippe Beaudoin par voie de résolution portant le numéro 2012-R-AG030;

Considérant que peu après cette nomination, monsieur Beaudoin a accepté une offre d'emploi à la ville de Salaberry-de-Valleyfield;

Considérant qu'une banque de candidatures valides pour le poste d'ingénieur-coordonnateur était déjà constituée suite au deuxième concours pour le poste d'ingénieur civil;

Considérant qu'un candidat s'est particulièrement démarqué, de l'avis du comité de sélection, et qu'il possédait la formation nécessaire pour accomplir l'ensemble des tâches en lien avec le poste;

Considérant que suite à une période d'évaluation ayant suivi les entrevues, les membres présents du comité de sélection, formé par la résolution 2012-R-AG007, en sont venus à une recommandation unanime;

Considérant la recommandation du comité d'administration générale du 2 mai 2012.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau embauche monsieur Éric Saumure, au poste d'ingénieur coordonnateur au service de génie-conseil, à titre de personne salariée à temps plein, sur la base d'un horaire de travail de 35 heures par semaine. Il est de plus résolu que soit accordé à monsieur Saumure un traitement approprié de l'échelle salariale applicable au personnel professionnel junior visé par la Politique du personnel en vigueur.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Embauche de monsieur Éric Saumure, ingénieur junior, au poste d'ingénieur coordonnateur

Monsieur le conseiller Réal Rochon souhaite réitérer sa dissidence au projet de service de génie-conseil pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

2012-R-AG153

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 18 avril au 15 mai 2012

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques de la MRC pour la période du 18 avril au 15 mai 2012, totalisant un montant de 373 127.48 \$.

ADOPTÉE

2012-R-AG154

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 18 avril au 15 mai 2012

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires de la MRC pour la période du 28 avril au 15 mai 2012 totalisant un montant de 141 740.82 \$.

ADOPTÉE

2012-R-AG155

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 mai 2012

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 mai 2012 totalisant un montant de 410 793,25 \$.

ADOPTÉE

2012-R-AG156

Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 18 avril au 15 mai 2012

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques des TNO pour la période du 18 avril au 15 mai 2012, totalisant un montant de 14 673,69 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

**André Beauchemin,
Secrétaire-trésorier et directeur général**

2012-R-AG157

Modification – Autorisation de signature des effets bancaires – Me Véronique Denis

Considérant que Me Véronique Denis est en poste à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau depuis le 2 mai 2012 à titre de greffière et adjointe à la direction générale;

Considérant que cette nomination ne comportait pas, jusqu'à ce jour, l'autorisation de signer les effets financiers de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que Me Denis aura à signer des effets bancaires relativement aux tâches administratives liées à sa fonction.

En conséquence, le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par le conseiller Ota Hora propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

1. Abroge toute résolution ou acte du conseil antérieur à l'égard de la signature ou l'endossement des effets bancaires de la Municipalité régionale de comté ou des Territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau;
2. Autorise les personnes suivantes à signer, tirer, accepter ou endosser pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRC), ou les Territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau (TNO), tous chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets négociables ayant pour effet de créditer ou de débiter les comptes, soit de la MRC, soit des TNO :
 - messieurs Pierre Rondeau, préfet, ou Roch Carpentier, préfet suppléant (personnes élues);
 - madame Lynn Kearney, ou monsieur André Beauchemin, ou Me Véronique Denis (membres du personnel autorisés);

Pour autant que les effets bancaires susmentionnés comportent obligatoirement au moins deux signatures, c'est-à-dire celle d'une personne élue ainsi que celle d'un membre du personnel autorisé.

ADOPTÉE

Abrogée par
2021-R-AG010
16 janvier 2021

Modifiée par
2013-R-AG330
Novembre 2013

2012-R-AG158

Dépôt et adoption du rapport financier de l'exercice 20101 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant que la trésorière de la MRC expose les états financiers 2011 de la MRC;

Considérant que celle-ci présente et explique les principales informations financières vérifiées;

Considérant que pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011, la MRC conclut son exercice avec un excédent net non consolidé des revenus sur les dépenses de 82 577 \$;

Considérant que madame Janique Éthier, vérificatrice externe, s'adresse au Conseil pour lui faire part des modalités techniques de la vérification effectuée pour le compte de la MRC.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre P. Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu d'adopter le rapport financier 2011 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau comportant un excédent net non consolidé des revenus sur les dépenses de 82 577 \$.

ADOPTÉE

2012-R-AG159

Présentation et adoption du rapport financier de l'exercice 2011 des TNO

Considérant que la trésorière de la MRC expose les états financiers 2011 des TNO;

Considérant que celle-ci présente et explique les principales informations financières vérifiées;

Considérant que pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011, les TNO conclurent son exercice avec un excédent net non consolidé des revenus sur les dépenses de 4 363 \$;

Considérant que madame Janique Éthier, vérificatrice externe, s'adresse au Conseil pour lui faire part des modalités techniques de la vérification effectuée pour le compte des TNO.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'adopter les rapports financiers 2011 des territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau comportant un excédent net non consolidé des revenus sur les dépenses de 4 363 \$.

ADOPTÉE

2012-R-AG160

Nomination de Me Véronique Denis à titre de secrétaire trésorière adjointe

Considérant que Me Véronique Denis, greffière et adjointe à la direction générale, devrait être confirmée dans l'exercice de plein droit à la charge de secrétaire-trésorière adjointe en support au directeur général de la MRC qui détient de facto, en vertu du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1), la charge de secrétaire-trésorier;

Considérant l'article 165 dudit Code municipal qui prévoit qu'« Outre les officiers qu'elle est tenue de nommer, la municipalité peut, pour assurer l'exécution de ses ordonnances et des prescriptions de la loi, nommer tous autres officiers ».

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quévillon, propose et il est résolu de nommer Me Véronique Denis à titre de secrétaire-trésorière adjointe, cette charge se cumulant à celles qu'elle assume déjà au sein de l'organisation.

ADOPTÉE

2012-R-AG161

Retrait de Madame Caroline Pétrin à titre de secrétaire trésorière adjointe

Considérant l'entrée en fonction d'une nouvelle greffière sur un poste laissé vacant depuis plusieurs mois;

Considérant qu'il a été résolu de nommer Me Véronique Denis, greffière, à titre de secrétaire-trésorière adjointe;

Considérant que madame Caroline Pétrin, adjointe au greffe, assistera Me Denis dans l'exécution de ses fonctions et qu'il ne sera donc plus requis qu'elle exerce la charge de secrétaire-trésorière adjointe.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu de retirer la charge de secrétaire-trésorière adjointe à madame Caroline Pétrin afin que cette dernière puisse exercer pleinement ses fonctions d'adjointe au greffe.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Remerciement – Suppléance intérimaire au service du Greffe

Monsieur le préfet Pierre Rondeau remercie madame Caroline Pétrin pour la suppléance intérimaire assumée au Greffe et les excellents services rendus en l'absence d'un greffier pendant plusieurs mois.

2012-R-AG162

Modification de la Résolution 2011-R-AG319 « Signature d'actes notariés requis au nom de la MRC – Signataires autorisés » afin de la rendre non nominative

Considérant la résolution 2011-R-AG319 qui prévoit la nomination de signataires d'actes notariés au nom de la MRC;

Considérant que cette résolution est nominative, qu'elle inclut le nom des personnes nommées et non uniquement leur titre;

Considérant que les personnes ainsi nommées peuvent être appelées à changer et qu'une nouvelle résolution devrait être adoptée à chacun de ces changements;

Considérant que le retrait des noms de cette résolution permettrait son évolution dans le temps et éviterait plusieurs modifications de celle-ci.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- modifie la résolution 2011-R-AG319 « Signature d'actes notariés requis au nom de la MRC – Signataires autorisés » par le retrait des noms des détenteurs des postes désignés, ceux-ci comportant, de par la Loi, la prérogative de signature d'actes notariés;
- demande à la greffière et directrice adjointe de modifier ainsi au livre des procès-verbaux ladite résolution et toutes ses copies vidimées ultérieures à toutes fins d'annexe habilitante à telles signatures.

ADOPTÉE

2012-R-AG163

Barreau du Québec – Exemption de souscription de Me Véronique Denis au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Considérant l'embauche de Me Véronique Denis à titre de greffière et directrice générale adjointe pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que Me Véronique Denis est membre du Barreau du Québec;

Considérant que Me Véronique Denis sera au service exclusif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant le paragraphe 2.7 du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Québec* qui prévoit l'exemption à ce fonds d'un membre qui est au service exclusif d'une municipalité régionale de comté.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Véronique Denis dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

Adoption d'une résolution en faveur du premier Consensus québécois et canadien de lutte à la contrebande

Considérant le Comité des Finances publiques de l'Assemblée nationale a déposé en février 2012 un rapport unanime sur les mesures à prendre pour combattre la contrebande de tabac;

Considérant la première recommandation proposée se lit comme suit : « Que le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès du gouvernement canadien du gouvernement américain, du gouvernement ontarien et de la nation mohawk en vue de créer une commission mixte formée des 5 parties consacrée à la lutte à la contrebande de tabac. Son objectif premier serait de proposer un plan d'action intégré qui porterait, entre autres, sur une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les Autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones;

Considérant qu'il s'agit d'une percée majeure et importante puisque c'est la première fois au pays qu'un consensus politique est officiellement adopté sur cette question;

Considérant la contrebande de tabac incite les jeunes au tabagisme, affecte les dépanneurs légitimes qui respectent les lois, rapporte des revenus considérables au crime organisé et en fait perdre davantage aux gouvernements.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau demande au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral de créer une commission mixte sur la contrebande de tabac pour dégager une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones.

ADOPTÉE

Adoption des documents de reddition de compte 2011 et de prévision budgétaire 2012 – Demande de versement au MTQ de la subvention pour l'année 2012

Considérant le dépôt des documents de reddition de comptes pour l'année 2011 de la Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau (CTCVG), à savoir le rapport d'activités 2011, la liste des transports par municipalité en 2011, le rapport d'exploitation 2011, les états financiers vérifiés 2011, et le dépôt du document de prévision budgétaire pour l'année 2012;

Considérant la résolution 2012-R-AG049 du 21 février 2012 qui confirmait au ministère des Transports du Québec (MTQ) la contribution de 25 000 \$ à CTCVG par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau qui, combinée aux tarifs imposés aux utilisateurs, s'avère être la part du milieu qui équivaut ou excède un montant de 50 000 \$;

Considérant qu'il y a lieu de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) le versement de la subvention de fonctionnement pour ladite corporation pour l'année 2012;

Considérant la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture issue de sa rencontre de travail du 3 mai 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre P. Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu :

- d'adopter les documents de reddition de comptes présentés par CTCVG pour l'année 2011, et notamment le rapport d'exploitation et les états financiers vérifiés, tels qu'annexés;
- d'approuver le document de prévision budgétaire pour l'année 2012, tel qu'annexé;
- de demander au ministère des Transports du Québec de verser la subvention de fonctionnement de CTCVG pour l'année 2012;
- d'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à signer au besoin le rapport d'exploitation 2011 ou toute autre documentation relative au versement de ladite subvention par la MTQ destinée au financement de CTCVG.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Demande au MTQ de subvention de fonctionnement de CTCVG

Le conseiller Robert Coulombe vote contre. Monsieur le conseiller Robert Coulombe désire motiver sa dissidence à la résolution 2012-R-AG165 dans l'intérim de la création du GUTAC (Guichet unique de transport collectif et adapté). Il trouve inéquitable, pour l'instant, de demander une subvention pour un seul organisme de transport, le CTCVG, mais comprend que les budgets seront ultérieurement fusionnés.

2012-R-AG166

Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet « Implantation de la nouvelle structure organisationnelle mixte (guichet unique) en transport de personnes dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

Considérant la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) qui prévoit à son axe de développement « Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport » l'enjeu « Favoriser l'accès au territoire et la mobilité des populations au niveau régional, interrégional et interprovincial »;

Considérant que les orientations stratégiques visent directement l'amélioration de la mobilité des personnes en Outaouais;

Considérant que la CRÉO adoptait le 14 février 2011 son Plan d'action régional intégré en transport collectif et que ce dernier comporte notamment les actions suivantes à propos du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- action 20 : Projet pilote et mise sur pied de nouveaux services de transports d'appoint (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et certaines zones des MRC adjacentes);
- action 21 : Projet pilote et mise sur pied d'un transport d'appoint pour la Ville de Maniwaki;
- action 22 : Réalisation d'ententes partenariales avec les différents transporteurs et organismes impliqués;
- action 23 : Déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en transport adapté et collectif;
- action 24 : Fusion complète du transport collectif et adapté;
- action 25 : Implantation d'un plan de promotion des services en transport régionaux (actions 20 et 21);
- action 26 : Financer de façon régressive, les manques à gagner lors de la phase de démarrage jusqu'à l'atteinte d'une utilisation mature (actions 20 et 21);
- action 27 : Assurer un financement adéquat des services en sollicitant des partenaires financiers potentiels, en tenant compte des limites de la capacité de payer des usagers (actions 20 et 21);

Considérant que la CRÉO a réalisé, conjointement avec la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, une analyse coûts-bénéfices des différents modes d'organisation du transport de personnes sur le territoire val-gatinois et que cette analyse a permis d'identifier une structure organisationnelle mixte qui sera à même de mieux répondre aux besoins des citoyens tout en optimisant les ressources investies;

Considérant que cette structure organisationnelle mixte a été retenue par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau qui appuya la création de l'OBNL « Guichet unique des transports adapté et collectif (G.U.T.A.C.) de la Vallée-de-la-Gatineau » (résolution n° 2012-R-AG048 du 21 février 2012), constitué en date du 6 mars 2012;

Considérant que des fonds sont normalement réservés à la CRÉO pour aider le démarrage d'une telle structure;

Considérant une contribution du milieu en argent et en ressources à au moins la moitié du coût de projet total évalué à 100 000 \$;

Considérant la fiche de projet annexée et notamment le plan de financement du projet qui précise une demande d'aide financière à la CRÉO d'un montant de 40 000 \$;

Considérant la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture issue de sa rencontre de travail du 3 mai 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quévillon, propose et il est résolu :

1. d'autoriser le dépôt à la CRÉO de la fiche de projet annexée et de demander une aide financière de 40 000 \$ pour le projet « Implantation de la nouvelle structure

organisationnelle mixte (guichet unique) en transport de personnes dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »;

2. d'autoriser l'agent chargé du suivi à fournir les informations complémentaires éventuellement nécessaires pour le traitement de la demande;
3. d'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2012-R-AG167

Achat de béton pour la dalle de béton à la réception des camions

Considérant que l'aire de réception des camions initialement construite en sable et en asphalte recyclée s'est fortement détériorée depuis l'ouverture du centre en 2005;

Considérant que des travaux d'amélioration de l'aire de réception des camions s'avéraient nécessaires afin de préserver l'intégrité du bâtiment de réception et de la station de pompage;

Considérant que la construction d'une dalle de béton de 6 pouces d'épaisseur armée avec treillis métallique, d'une largeur de 8.3 mètres et d'une longueur de 20 mètres s'est avérée la meilleure option durable;

Considérant que la construction de la dalle de béton susmentionnée est maintenant complétée

Considérant que le coût du béton n'était pas inclus dans la facturation de l'entreprise Les finitions de béton Daniel Rochon et fils inc.

Considérant que le béton a été fourni directement par Béton Brunet.

Considérant la recommandation du comité de l'environnement du 3 mai 2012 concernant cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu de procéder à l'achat du béton nécessaire pour l'aménagement de la dalle de béton à la réception des camions au centre de traitement des boues de fosses septiques de la part de Béton Brunet pour un total de 5 822.33 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2012-R-AG168

Centre de traitement des boues de fosses septiques – achat d'un agitateur Flygt

Considérant que seulement cinq des agitateurs des réservoirs de boues sont fonctionnels;

Considérant que ceci ampute la capacité de stockage du centre;

Considérant que l'agitateur de sulfate ferrique a été déclaré hors d'usage et non réparable en début de saison par notre fournisseur d'entretien spécialisé;

Considérant qu'un agitateur conçu pour les réservoirs de stockage a pu être assigné au mélange du sulfate ferrique grâce à une intervention peu coûteuse de la part d'un électricien;

Considérant que cette modification a permis d'éviter toute perte de productivité au Centre, mais réduit davantage la capacité de stockage puisque seulement quatre agitateurs de réservoirs sont ainsi disponibles et fonctionnels;

Considérant que les membres du comité préconisent le renouvellement progressif des agitateurs et le remplacement permanent de l'agitateur de sulfate ferrique par un agitateur conçu pour les réservoirs puisque les bris peuvent ainsi être plus rapidement palliés;

Considérant qu'il existe un seul fournisseur pour le type d'agitateur nécessaire;

Considérant la recommandation du comité de l'environnement du 12 avril 2012 concernant cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de procéder à l'achat d'un agitateur submersible de modèle Flygt SR-4620 pour une somme de 4 336.00 \$ taxes et transport en sus.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Visite du centre de tri Tricentris

Monsieur le conseiller Laurent Fortin informe le conseil qu'il est possible d'aller visiter le centre de tri Tricentris. La date du 30 mai 2012, en avant-midi, est retenue pour cette visite. Les conseillers intéressés devront confirmer leur présence auprès de Mme Kimberley Mason.

2012-R-AG169

Adoption du règlement 2012-233 « modifiant le règlement numéro 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une modification des normes minimales spécifiques aux grandes affectations du document complémentaire accompagnant le schéma »

Considérant que le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 13 octobre 1988 suite à son approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a développé un concept de projet de lotissement sur les lots intra municipaux riverains au sud de la Baie Newton dans la municipalité de Lac Sainte-Marie;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entend y créer des lots villégiature individuelle de manière à y abaisser la densité d'occupation pour favoriser un développement ayant une empreinte écologique moins marquée sur le milieu hydrique;

Considérant que les services de l'aménagement et des terres publiques intra municipales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ont informé le Conseil de la municipalité de Lac Sainte-Marie du cheminement de ce projet de lotissement;

Considérant que le service de l'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau collabore avec la municipalité de Lac Sainte-Marie à l'élaboration de modifications réglementaires visant à insérer de nouvelles règles d'occupation du territoire dans la zone visée par le projet de lotissement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour minimiser les impacts du développement anticipé sur le milieu hydrique;

Considérant que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu une recommandation favorable de son Comité de l'aménagement du territoire pour modifier le document complémentaire accompagnant le schéma d'aménagement de façon à insérer de nouvelles normes minimales de lotissement pour la zone V 117 dans la municipalité de Lac Sainte-Marie.

Considérant l'adoption du projet de règlement portant le numéro 2012-233 par le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau par voie de résolution portant le numéro 2012-R-AG063;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 21 juin 2011 conformément aux dispositions du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), résolution 2011-R-AG214;

Considérant la séance de consultation publique tenue le 13 avril 2012, requise en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), portant sur le règlement modificateur 2012-233, à laquelle aucun citoyen ne s'est présenté;

Considérant la réception de l'avis favorable du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à l'effet que le projet de règlement 2012-233 respecte les orientations gouvernementales, conformément à la section II de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu d'adopter le règlement 2012-233 « modifiant le règlement numéro 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une modification des normes minimales spécifiques aux grandes affectations du document complémentaire accompagnant le schéma ».

ADOPTÉE

2012-R-AG170

Appui à la demande d'autorisation de monsieur Robert Parker pour l'agrandissement d'un terrain de camping sur la partie des lots 12A et 13A du rang V du canton Wright dans la municipalité de Gracefield

Considérant que le Comité consultatif agricole (CCA) de La MRC a analysé la demande d'appui requis par le promoteur monsieur Robert Parker pour l'agrandissement d'un terrain de camping existant depuis de nombreuses années et bénéficiant d'un droit acquis en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que le projet d'agrandissement du camping doublerait la capacité d'accueil de 130 emplacements à 270 emplacements desservit l'aqueduc, l'égout et l'électricité;

Considérant que la localisation de l'actuel camping est dans un milieu agricole structuré;

Considérant que les membres du CCA considèrent le droit à l'extension de l'entreprise de monsieur Parker;

Considérant que les activités agricoles avoisinantes doivent également être protégées;

Considérant que pour appuyer cette demande, le CCA a demandé à monsieur Robert Parker de recueillir les opinions des agriculteurs voisins et de transmettre ces opinions à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu des agriculteurs voisins l'opinion favorable à l'agrandissement du terrain de camping.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu d'appuyer la demande d'agrandissement d'un terrain de camping sur la partie des lots 12A et 13A du rang V du canton de Wright dans la municipalité de Gracefield auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE

2012-R-AG171

Octroi d'une subvention au projet « Certificat en service à la clientèle et en opération de pourvoirie » de l'Association des pourvoiries de l'Outaouais

Considérant que l'Association des pourvoiries de l'Outaouais (APO) est une organisation sans but lucratif qui a pour mission principale de représenter et de promouvoir l'intérêt collectif de ses membres dans une perspective de développement durable;

Considérant que la rétention et la formation de la main-d'œuvre, le renouvellement et la satisfaction de la clientèle, le développement durable et la notoriété de l'expérience en pourvoirie constituent des éléments importants du développement des pourvoiries;

Considérant que l'industrie de la pourvoirie en Outaouais génère environ 82 millions de dollars de retombées économiques annuellement et permet de consolider plus de 1 000 emplois;

Considérant que l'industrie de la pourvoirie au Québec fait face à des changements importants au niveau de la clientèle et que ceci nécessite une adaptation des pourvoiries afin de maintenir la rentabilité et la viabilité des entreprises;

Considérant qu'un portrait des pourvoiries de l'Outaouais réalisé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) démontre qu'en comparaison avec le reste du Québec, les pourvoiries de l'Outaouais sont premières en termes d'hébergement et de jours-activités, mais tombent au cinquième rang lorsqu'il est question des retombées socio-économiques;

Considérant que ce même rapport fait état que l'industrie des pourvoiries en Outaouais montre peu de diversification, peu de vision d'avenir et peu d'implication;

Considérant que suite à ces constats, une stratégie d'intervention a été élaborée et a permis l'identification de cinq axes prioritaires pour le développement de la pourvoirie en Outaouais, à savoir :

- Concertation et réseautage;
- Acquisition et diffusion de connaissances;
- Expansion et diversification;
- Développement des compétences;
- Communication et marketing;

Considérant que le plan d'action élaboré à partir de ces axes d'intervention identifie le projet de formation comme action prioritaire;

Considérant l'implication d'un ensemble de partenaires, dont le Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PERO), qui servira de lieu de formation pour la durée du projet;

Considérant que ce projet-pilote bénéficiera à 25 pourvoies (50 pourvoyeurs) des MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et du Pontiac et revêt donc un caractère régional;

Considérant que le projet de formation sera adapté aux réalités du secteur de la pourvoirie et visera à :

- Faire acquérir aux pourvoyeurs les compétences nécessaires à l'augmentation de leurs opérations courantes et au suivi des transactions;
- Favoriser une démarche « culture de la qualité » en pourvoirie;
- Soutenir le virage technologique dans les pourvoies participantes;

Considérant que la compréhension des enjeux de l'industrie de la pourvoirie, l'adoption de meilleures pratiques d'affaires, l'utilisation des technologies et la mise en pratique d'habiletés de mise en marché favoriseront une augmentation de l'efficacité au sein des entreprises qui se traduira par une industrie beaucoup plus forte, unie et performante;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité issue de sa rencontre de travail du 3 mai 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu :

- d'octroyer l'Association des pourvoies de l'Outaouais un financement total de 62 000 \$ à même l'enveloppe du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD Volet 1) pour financer le projet susmentionné;
- que l'octroi de la subvention soit conditionnel au financement total du projet et à sa réalisation tel que présenté dans la demande de financement;
- que l'octroi de la subvention soit également conditionnel à l'obtention de lettres d'intention de pourvoyeurs des deux MRC concernées démontrant que le projet rencontre un nombre suffisant de participants pour la réalisation de celui-ci;
- d'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC à signer le protocole d'entente à intervenir concernant ce projet.

ADOPTÉE

2012-R-AG172 Village des aînés de la Vallée-de-la-Gatineau – Autorisation de modification du projet de 24 à 16 unités de logement

Considérant la résolution 2011-R-AG377 du 23 novembre 2011 qui octroya une subvention totale de 210 000 \$ (Pacte rural et FSTD Volet 1) au projet de Village des aînés de la Vallée-de-la-Gatineau de l'organisme à but non lucratif éponyme, ci-après le « promoteur »;

Considérant que ce projet consiste alors dans sa première phase en la construction à Kazabazua de vingt-quatre (24) unités de logement abordables pour personnes âgées autonomes, en légère perte d'autonomie, semi-autonomes et en perte d'autonomie;

Considérant un coût total alors estimé à 3,37 millions de dollars;

Considérant que le coût au pied carré utilisé pour monter le plan de financement n'avait pas été actualisé et s'est avéré insuffisant pour couvrir les coûts réels;

Considérant la confirmation de montants attendus de partenaires financiers mais parfois à des niveaux différents de ceux escomptés;

Considérant que le Groupe de ressource technique Loge-Action Outaouais qui pilote le dossier pour le promoteur estime qu'une réduction de vingt-quatre (24) à seize (16) unités de logements permettra d'assurer la viabilité du projet, tel que le montrent les budgets prévisionnels de réalisation et d'exploitation;

Considérant la demande du promoteur faite à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser cette modification telle que présentée;

Considérant la recommandation du Comité de développement, de la Diversification et de la Ruralité issue de sa rencontre de travail du 3 mai 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Morris O’Connor, propose et il est résolu :

- D’autoriser le promoteur à poursuivre le projet de Village des aînés de la Vallée-de-la-Gatineau sur la base de seize (16) unités de logement, tel que présenté sur le formulaire de la Société d’habitation du Québec ci-joint;
- De remplacer les données budgétaires de la section 2 du protocole d’entente par les données suivantes :

Coût de réalisation		Financement	
Infrastructures et travaux	2 144 100 \$	Promoteur (part monétaire)	15 000 \$
Autres immobilisations	14 000 \$	Municipalité (part monétaire)	69 432 \$
Honoraires professionnels	314 096 \$	Subventions et aides*	356 920 \$
Organisation	1 980 \$	Hypothèque	1 005 737 \$
Taxes et assurances	1 706 \$	SHQ	1 007 800 \$
TPS	124 538 \$	Autres sources à déterminer	243 859 \$
TVQ	248 454 \$		
Réserves diverses	24 125 \$		
Financement intérimaire	22 754 \$		
Intérêts sur remb. TPS/TVQ	4 327 \$		
Imprévus sur frais variables	16 589 \$		
Contribution au secteur	29 360 \$		
Remb. TPS 50%	(62 269) \$		
Remb. TVQ 50%	(185 012) \$		
TOTAL DÉPENSES	2 698 748 \$	TOTAL RESSOURCES	2 698 748 \$

* Détail des subventions et aides attendues :

MRCVG - Pacte rural	100 000 \$
MRCVG - FSTD Volet 1	110 000 \$
CLDVG - FES	25 000 \$
CRÉO	50 000 \$
Députée provinciale	10 000 \$
SCHL	10 000 \$
Caisse populaire Desjardins	10 000 \$
Low and District Lion's Club	10 000 \$
HQ-AEEQ-FEE-NOVOCLIMAT	31 920 \$

- De maintenir la subvention de 100 000 \$ à même le Pacte rural et de 110 000 \$ à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté Volet 1 pour un coût de total d’environ 2,70 millions de dollars;
- De rappeler au promoteur que, selon les termes du protocole d’entente, il a jusqu’au 1^{er} mars 2013 au plus tard pour faire la démonstration du financement total de son projet et de sa capacité à le réaliser d’ici le 1^{er} mars 2014;
- D’annexer au protocole d’entente à titre d’addenda la présente résolution incluant les considérants, étant entendu que la description du projet à la section 2 doit désormais se lire en fonction de seize (16) unités de logements;
- D’envoyer une copie de la présente résolution au promoteur.

ADOPTÉE

2012-R-AG173

Entente spécifique sur l’adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l’Outaouais – Volet 1 – Appui à la demande du Village des Aînés Vallée-de-la-Gatineau

Considérant l’Entente spécifique sur l’adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l’Outaouais;

Considérant l’appel de projets 2012-2013 ouvert par la Conférence régionale des élus de l’Outaouais et ses partenaires;

Considérant l’objectif général du *Volet 1* de l’entente qui est de soutenir financièrement des initiatives du milieu visant l’amélioration des conditions de vie des personnes âgées du territoire, dans le respect des mesures et programmes déjà existants et selon les priorités du milieu;

Considérant les axes d’intervention identifiés dans l’appel de projet de l’année en cours, à savoir :

- Autonomie et implication;
- Logement abordable et accessible;
- Maintien en milieu de vie naturel et services de proximité;

Considérant l'enveloppe de 25 000 \$ réservée au territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'année financière 2012-2013;

Considérant la demande d'appui formulée par l'organisme Village des aînés Vallée-de-la-Gatineau pour son projet intitulé « Village des aînés Vallée-de-la-Gatineau » et la fiche de projet afférente;

Considérant la mission de l'organisme qui se détaille comme suit : « À des fins purement sociales, et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres, établir et maintenir un centre d'hébergement communautaire et de bien-être pour les aînés et les personnes handicapées ayant pour l'intention de subvenir à leurs besoins de logement et de services connexes, basés sur les principes d'égalité et de dignité pour tous »;

Considérant l'implication de la communauté et d'un ensemble de partenaires pour la concrétisation de cette initiative du milieu;

Considérant que ce projet cadre parfaitement avec les orientations et les actions ciblées par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans son plan de développement et diversification économique;

Considérant ce projet favorise la revitalisation de la municipalité de Kazabazua;

Considérant la recommandation du Comité de développement, de la Diversification et de la Ruralité issue de sa rencontre de travail du 3 mai 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu :

- d'appuyer la demande de subvention de 25 000 \$ du *Village des aînés Vallée-de-la-Gatineau* auprès de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais dans le cadre du Volet 1 de l'appel de projets 2012-2013 de l'Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes aînées de la région de l'Outaouais;
- d'envoyer une copie de la présente résolution à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

ADOPTÉE

2012-R-AG174

Appui au dépôt de la version préliminaire du Plan d'action local de lutte contre la pauvreté

Considérant l'état de situation et l'ébauche d'idées présentées au conseil de La MRC pour le plan d'action local 2012-2015 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Considérant que la présentation reprend diverses données statistiques faisant état du portrait val-gatinois au niveau démographique et socio-économique;

Considérant les priorités identifiées par les intervenants du milieu, lesquelles sont au nombre de trois, à savoir :

- Assurer la sécurité alimentaire;
- Développer un service de accompagnement communautaire (SAC);
- Établir une complicité sociale;

Considérant que, sur la base de cette ébauche, le plan d'action locale de lutte contre la pauvreté préparé par la MRC pourra justifier la mise à disposition, par la CRÉO, d'une enveloppe de plus de 682 000 \$ pour mettre en œuvre ledit plan d'action, sur une période de trois (3) ans;

Considérant que le chargé du projet « Lutte à la pauvreté » doit poursuivre les consultations avec les organismes et les municipalités afin d'approfondir cette ébauche;

Considérant qu'une version finale du plan d'action local de lutte contre la pauvreté sera soumise à la CRÉO d'ici l'automne.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'appuyer le dépôt de la version préliminaire du plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sur recommandation du Comité de développement, de la diversification et de la ruralité (CCDR).

ADOPTÉE

Let's Move Vallée-de-la-Gatineau – Adresse de félicitations au comité organisateur et aux bénévoles

Considérant que le 3 mai dernier, suite à une initiative de plusieurs partenaires de La Vallée-de-la-Gatineau, plus de 3000 personnes ont dansé simultanément au rythme de la chanson *Move Your Body* de Beyonce, dans le cadre de l'activité *Let's Move* Vallée-la-Gatineau;

Considérant que l'activité visait essentiellement à promouvoir l'adoption de saines habitudes de vie, en conformité avec le principe « Bouger plus et manger mieux », particulièrement auprès des jeunes de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que *Let's Move* a pris naissance aux États-Unis, sous le parrainage de la Première Dame, Michelle Obama;

Considérant que non seulement c'était la première fois que ce concept est repris au Québec, mais il a été repris en grand, puisque ce vaste *happening* social s'est déroulé partout dans la Vallée de la Gatineau, du nord au sud, de l'est à l'ouest, sur un territoire de cent kilomètres de long sur quarante kilomètres de large, de Cayamant à Grand-Remous, en passant par Lac-Ste-Marie et Montcerf-Lytton, dans près d'une vingtaine d'écoles primaires et secondaires, sans parler de plusieurs autres sites;

Considérant que les trois grandes souches culturelles de la vallée (française, irlandaise et algonquienne) ont été impliquées dans ce projet unificateur;

Considérant que le comité organisateur de l'activité et leurs partenaires ont travaillé d'arrache-pied pendant plusieurs mois afin que l'événement soit un succès;

Considérant que les membres du Conseil estiment que l'événement fut une réussite.

En conséquence, monsieur le conseiller Armand Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adresse ses félicitations les plus chaleureuses aux membres du comité organisateur de *Let's Move* Vallée-de-la-Gatineau pour leur immense travail ayant permis la réussite de cet événement.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Rappel aux municipalités – Distribution des petits arbres

Monsieur le préfet Pierre Rondeau rappelle aux municipalités que la distribution des petits arbres, pour les municipalités, aura lieu le 22 mai 2012 en après-midi et le 23 mai 2012 au siège social de la MRC. Il est recommandé de réserver la quantité d'arbres désirés.

Note au procès-verbal – Rappel aux municipalités – CRÉO – Consultations territoriales

Monsieur le préfet Pierre Rondeau rappelle aux municipalités que la CRÉO procède à une tournée de consultations territoriales et que cette tournée s'arrêtera dans la Vallée-de-la-Gatineau le 16 mai 2012 au Château Logue. La présence des élus est souhaitée à cette rencontre.

Ajournement de la séance

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu de clore la présente séance à 19 h 15 et d'ajourner la présente séance au vendredi 8 juin à 9 h.

ADOPTÉE

Pierre Rondeau
Préfet

Véronique Denis
Secrétaire-trésorière adjointe